

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 28

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le 04 DECEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2024

**PRÉSENTS :**

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE,

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN,  
S. DIET-PENCHINAT, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT,

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-  
SIMON, C. LABARDE,

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes et Mrs. ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN), M. TEISSIER (pouvoir à S. PONCHON), B.  
REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS)

**ABSENTE :**

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Monsieur PH. MARTIN

**20241204 – 14/CULT01. MODIFICATION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE DE L'ESPACE  
CULTUREL ET FESTIF DE L'ETOILE ET INVITATIONS AUX SPECTACLES**

Au regard de l'évolution de la programmation et des modalités de mise en vente de la billetterie,

Considérant qu'il convient de faire évoluer certains tarifs,

Considérant la nécessité de valoriser l'action culturelle par la délivrance d'invitations,

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la fixation de la tarification suivante ainsi que l'octroi d'invitations :

Tarifs billetterie applicables dès la saison 2025/2026  
(Spectacles en contrat de cession uniquement) \*

Type de spectacle	Carré or hors frais de garde (rangs B, C, D, E de la rangée centrale) *	Plein tarif hors frais de garde (hors carré or) *	Tarif réduit** hors frais de garde (hors carré or)*
A	35,00 €	30,00 €	21,00 €
B	30,00 €	25,00 €	17,50 €
C	26,00 €	20,00 €	14,00 €
D	20,00 €	15,00 €	12,00 €
E	17,00 €	12,00 €	10,00 €

F	14,00 €	10,00 €	7,00 €
G – Jeune public	Tarif unique : 14€		
H – Jeune public	Tarif unique : 12€		
I – Jeune public	Tarif unique : 10€		
J – Spectacle configuration cabaret	Tarif unique : 20€		
Séance scolaire	5€ / élève des établissements de Châteaurenard 7€ / élève des établissements hors Châteaurenard		
<b>Abonnements par saison sur une sélection de spectacles mentionnée dans le programme (au comptoir uniquement)</b>			
Achat de 3 spectacles	10% de réduction		
Achat de 5 spectacles	15% de réduction		

\* Hors frais de location.

\*\* Tarifs réduits accessibles sur présentation d'une pièce justificative aux moins de 18 ans, étudiants, minimas sociaux, Comités Sociaux et Economiques (CSE), amicales, seniors de plus de 65 ans, personnes handicapées.  
Les tarifs réduits pourront être étendus à des CSE, amicales et associations dans le cadre de conventions spécifiques.

#### Invitations spectacles de la programmation culturelle de l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile

##### Pour les spectacles en contrat de cession (délivrance de 30 places maximum par spectacle) :

- Elus municipaux de la Ville de Châteaurenard (le Maire, élue à la Culture et autres élus municipaux dans la limite de 10 places). En tout état de cause, il sera demandé aux bénéficiaires d'invitations de se positionner au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de la représentation. Ce délai pourra être avancé en cas de contraintes de jauge. Au-delà, les invitations protocolaires non réservées seront remises à la vente.
- Partenaires (Institutions, Scène de Musique Actuelle *Les Passagers*, programmateurs, directeurs de théâtre, autres partenaires ponctuels en fonction des opportunités)
- Accompagnateurs de groupes scolaires
- Médias (presse écrite, radio, Internet...)
- Jeux concours sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...)
- Lot pour des jeux concours à l'initiative d'associations, de partenaires ou de la collectivité (exemples : concours de crèches, concours de vitrines, concours de slam...), sur sollicitation de l'organisateur du jeu concours.

##### Pour les spectacles en co-réalisation (délivrance de 10 places maximum par spectacle) :

- Elus municipaux de la Ville de Châteaurenard (le Maire, élue à la Culture et autres élus municipaux dans la limite de 10 places). En tout état de cause, il sera demandé aux bénéficiaires d'invitations de se positionner au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de la représentation. Ce délai pourra être avancé en cas de contraintes de jauge. Au-delà, les invitations protocolaires non réservées seront remises à la vente.

En complément, pour les spectacles en contrat de cession et co-réalisation, des places supplémentaires pourront être allouées aux Productions et réalisateurs. Le quota d'invitations fera l'objet d'une négociation et sera précisé dans les contrats.

La billetterie ainsi exonérée sera comptabilisée pour chaque spectacle.

Vu l'examen de ce dossier en commission Animation, Culture, Tourisme et Patrimoine le 19 novembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la tarification ci-dessus énoncée ;

APPROUVE les modalités d'octroi d'invitations.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 05 décembre 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

